



2 boulevard des Cités Unies
59800 LILLE
Tél. : 03 20 21 22 23
Fax : 03 20 21 60 78
Mail : jbentrar@lillemetropole.fr
evasconcelos@lillemetropole.fr



Hôtel de Ville
42 rue du Général Leclerc
59510 HEM
Tél. : 03 20 66 58 00
Fax : 03 20 66 58 05
Mail : pascal.meurant@ville-hem.fr

nouveau Programme de Renouvellement Urbain
« Lionderie – 3 Baudets »

Site LA FONTAINE

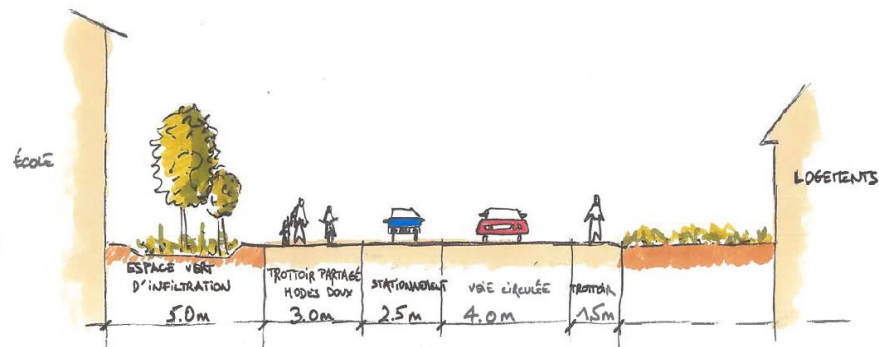
Commune de HEM (59)

Dossier d'enquête préalable
à la Déclaration d'Utilité Publique

5 - Caractéristiques des ouvrages les plus importants

Profil de voie validé au STADE ESQUISSE

Dans le cadre du nouveau programme de renouvellement urbain de la ville de HEM et de la réalisation, en régie MEL, d'une voirie de desserte entre la nouvelle école Jules Ferry et le programme de 10 habitations portées par Notre Logis, le principe d'un aménagement de type zone 30 ou zone de rencontre, avec une **voie en sens unique** a été validé lors de la réunion qui a eu lieu en mairie de Hem du 25/09/2019.



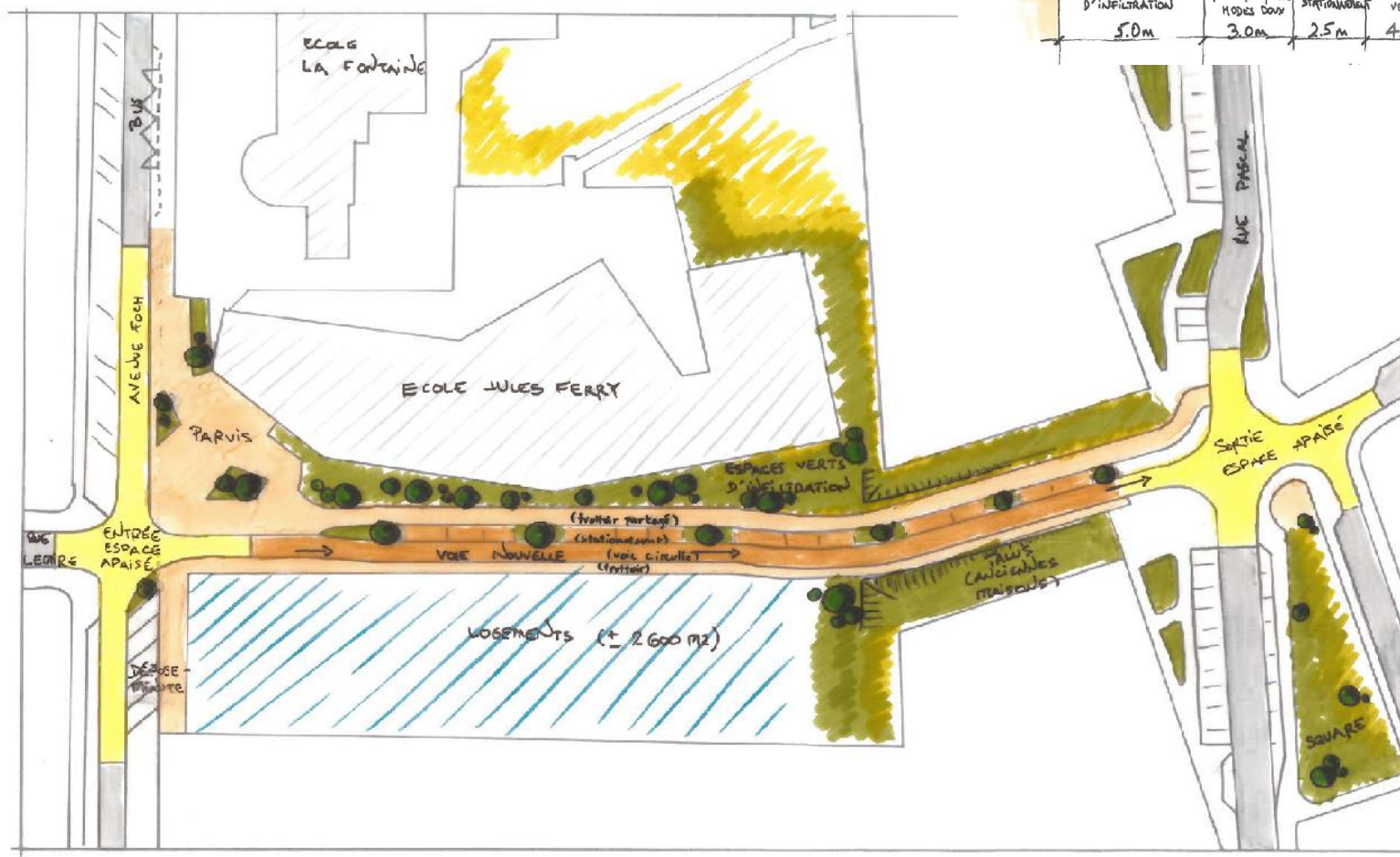
Profil de la voie au stade esquisse (10m au total) :

Trottoir gauche partagé entre les modes doux et se prolongeant jusqu'au parvis (matériau similaire) : 3 m

Stationnement longitudinal (+/- 15 places) : 2,5m

Voie circulée : 3 m

Trottoir droit : 1,5 m

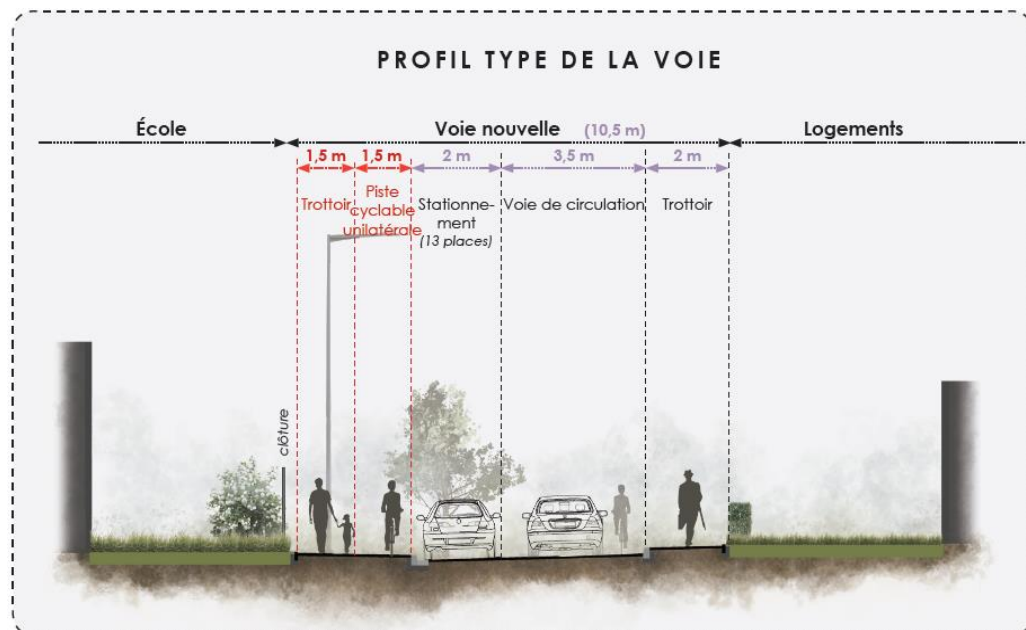


Evolutions apportées au STADE AVP

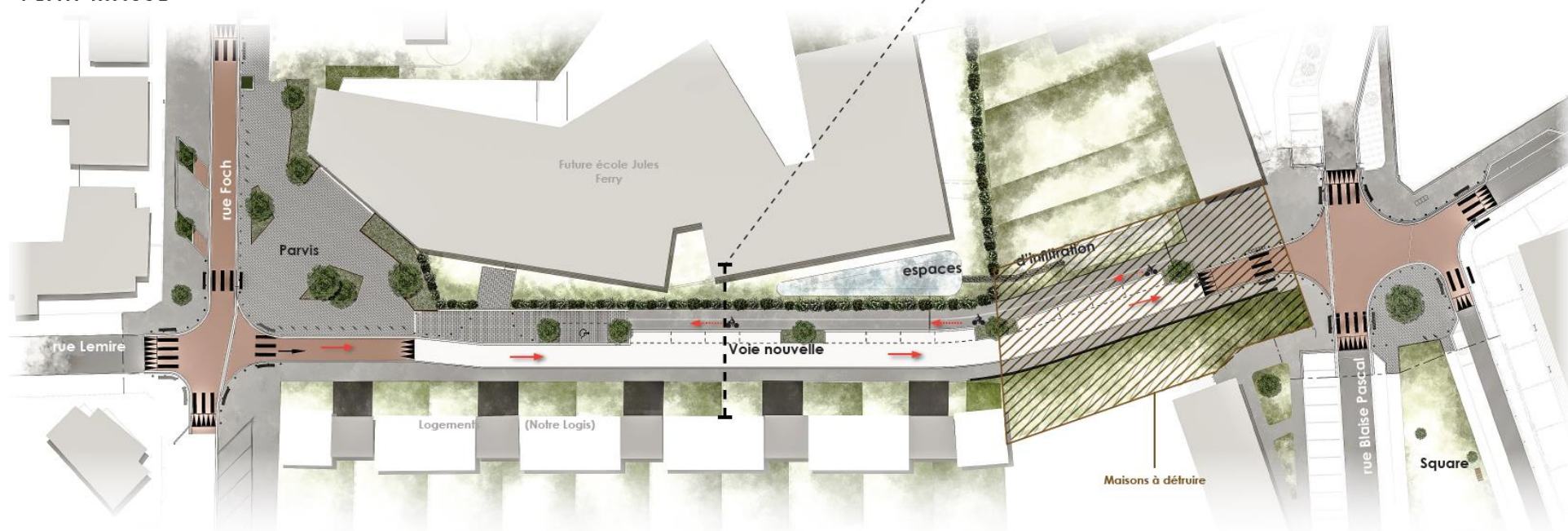
L'UTRV, consultée suite à la présentation de l'esquisse, a également validé le principe de voie à sens unique, en privilégiant la **zone 30** à la zone de rencontre (pas assez sécuritaire dans le contexte très urbain et passant du quartier).

Par ailleurs sont apportées les adaptations suivantes :

- Le contre-sens cyclable initialement envisagé sur la voie est supprimé au profit du marquage d'une piste cyclable sur l'emprise du trottoir côté école.
- la **création de deux plateaux**, en entrée et en sortie de rue (le principe de rue à niveau sur toute sa largeur et sa longueur étant réservé à la zone de rencontre)
- un **élargissement du trottoir à 2 m de large côté programme de logements** afin de faciliter l'accès des riverains aux futures habitations (implique un élargissement de l'emprise dédiée à la voirie et ses accotements de 50 cm).



PLAN MASSE



Les modifications suivantes ont par ailleurs été apportées :

- ajout d'une **voie d'accès à la chaudière** de l'école
- modification du tracé pour permettre un éventuel **maintien de la maison du 101 rue Blaise Pascal** en cas de procédure d'expropriation (propriétaire occupant potentiellement plus difficile à reloger) -> option abandonnée mais tracé conservé (faisabilité technique complet, solutions coûteuse et gêne importante pour les occupants).

UN PROJET GLOBAL

qui propose un parvis offrant un réel espace public, une nouvelle voie apaisée et des espaces de détente de qualité pour garantir une meilleure desserte du quartier, un cadre de vie agréable et garant d'un développement respectueux des principes du développement durable.



PLANS SECTORIELS



LA RUE LEMIRE (existante)

Un opportunité de desserte depuis la placette Saint Joseph vers l'école

REVETEMENTS



- Chaussée en bon état
- Trottoirs à revoir

Stationnement anarchique :

- Le stationnement unilatéral n'est pas respecté
- Les riverains se sont approprié les places devant chez eux
- Les voitures stationnent sur le trottoir

STATIONNEMENT



Etat des arbres :

- 5 arbres d'un côté, 3 de l'autre
- Des arbres tordus, tous différents, qui gênent le passage et touchent les câbles électriques
- et dont les racines détériorent l'enrobé

PLANTATIONS



FLUX



- Rue en double sens
- cheminements piétons mal aisés en raison du stationnement (pas de connexion évidente depuis la place St Joseph)
- le trottoir menant à l'école est le moins large et la présence des arbres (+ les voitures qui stationnent) ne le rend pas accessible
- le trottoir opposé est plus large mais la continuité vers l'école est moins évidente car nécessite la traversée de la chaussée pour rejoindre l'école

La réfection des trottoirs de la rue Lemire n'est pas envisageable à elle seule : Nécessité de supprimer les arbres existants et de les remplacer par des plantations plus adaptées au contexte (réflexion sur leur positionnement, le diamètre du tronc, le port, les essences...)

Le projet de groupe scolaire requestionne l'aménagement du quartier de manière globale :

- **nécessité d'une continuité piétonne entre la placette St Joseph et l'école :** choix d'un trottoir prioritaire avec une largeur suffisante
- **réflexion sur les sens de circulation et le stationnement à mener :** étude de circulation pour passage en sens unique, marquage du stationnement, etc.

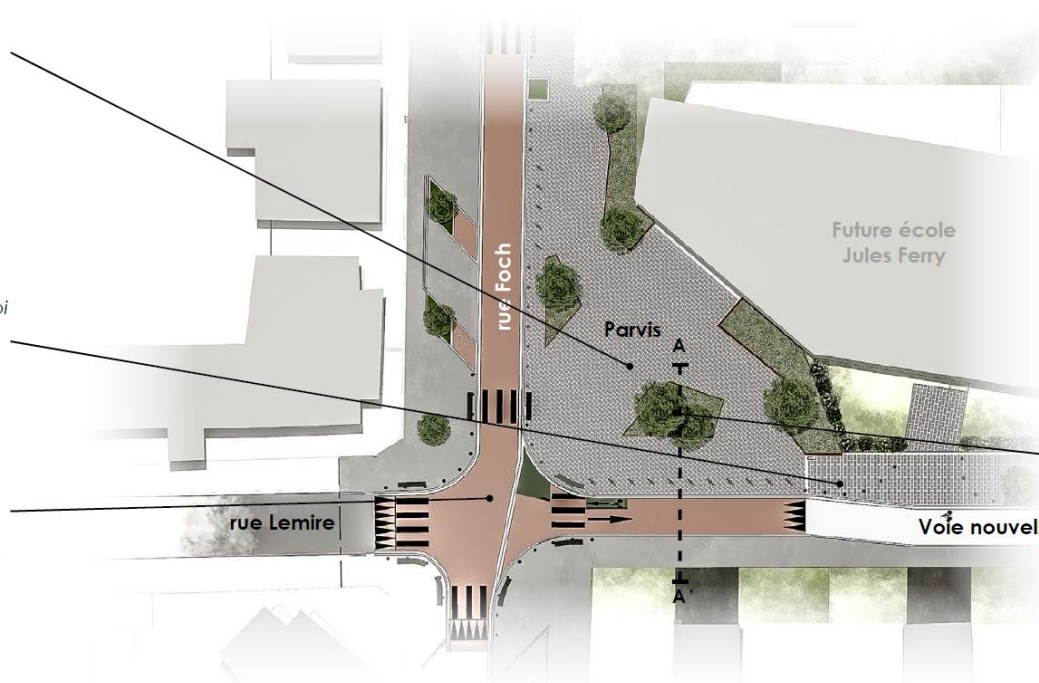
Un parvis qui offre un large espace public sécurisé et qualitatif, ouvrant une perspective vers l'école pour mettre en valeur le bâtiment

LE PARVIS

Un large espace ouvert qui offre une perspective vers l'école et met en valeur le bâtiment

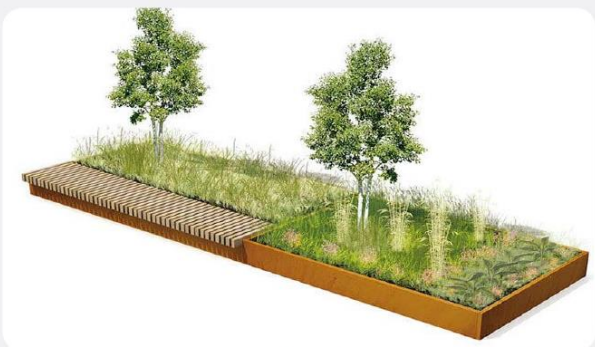
Un espace qui se prolonge visuellement sur les amorces de trottoirs rue Foch / voie nouvelle et dans l'école par l'emploi d'un matériau identique (pavé)

Le carrefour et l'amorce de la voie forment un plateau au même niveau que le parvis, pour faciliter les déplacements doux et conférer un réel statut d'espace public à l'ensemble



Des massifs plantés auxquels sont adossées des banquettes intégrées et qui accueillent des plantations faciles d'entretien pour apporter verdure et fraîcheur aux usagers

REFERENCES D'AMENAGEMENT



Exemple de banc adossé à un massif - ligne de mobilier Bento Trees Box (Streetlife)

Bullpark Sint Jan à Oslo



Principe déjà décliné sur un espace public à Hem au croisement de la rue des écoles, la rue de la Lèverie et la rue de la Fonderie

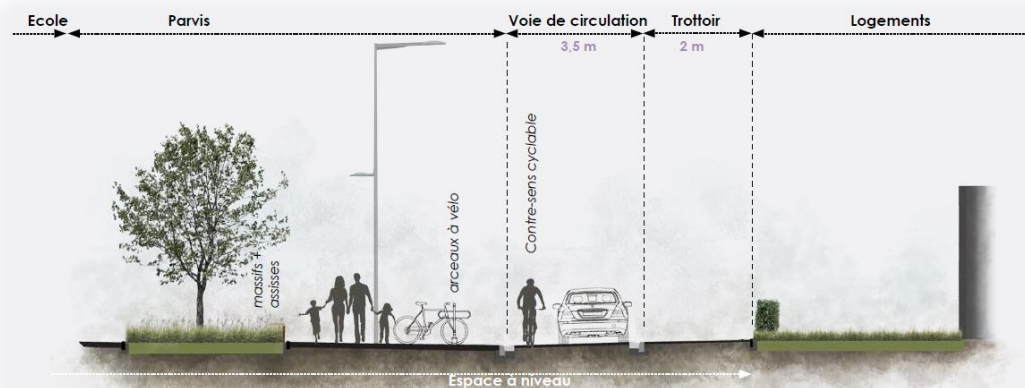


Un large espace ouvert qui offre une perspective vers l'école et met en valeur le bâtiment



Un parvis qui se prolonge visuellement sur l'amorce de la voie nouvelle

Le carrefour et l'amorce de la voie forment un plateau au même niveau que le parvis, pour faciliter les déplacements doux et conférer un réel statut d'espace public à l'ensemble



COUPE AA'





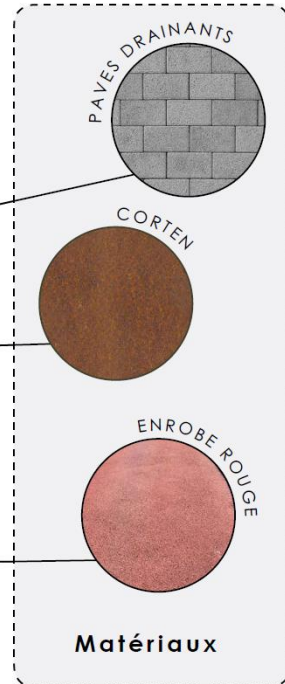
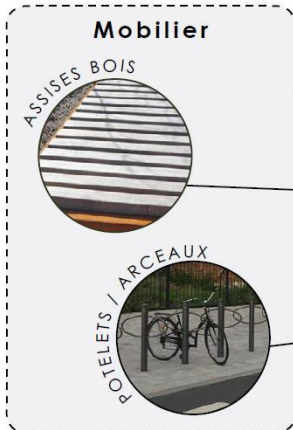
Plantations

Des arceaux à vélos font office de potelets pour un gain de place sur l'espace public

Des massifs délimités par des lices en corten, sur lesquels reposent des assises en bois formant des banquettes intégrées
Des plantations modernes, faciles d'entretien, qui apportent verdure et fraîcheur aux usagers



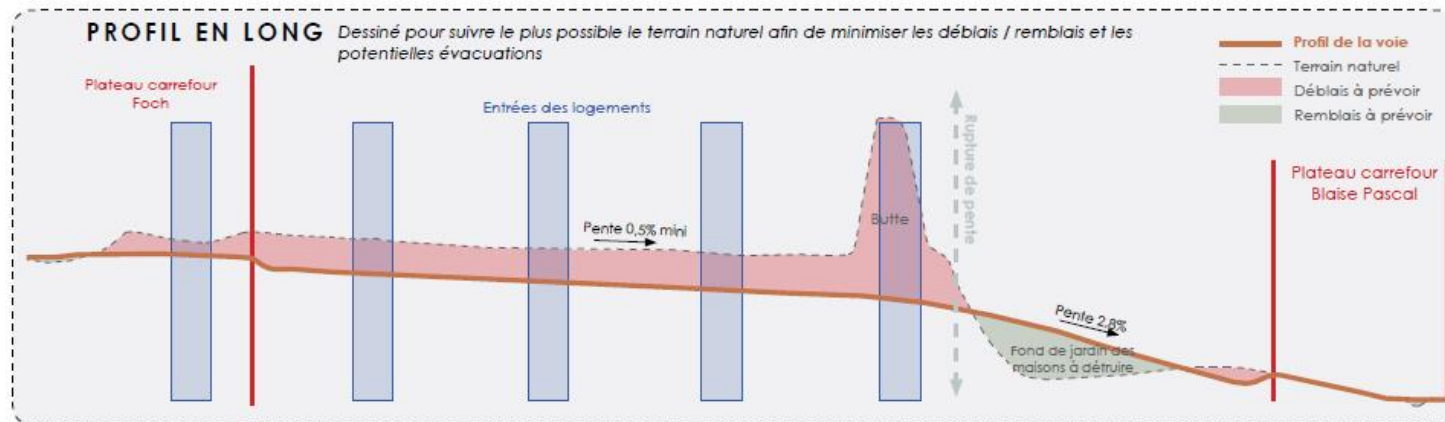
VOCABULAIRE D'AMÉNAGEMENT



Matériaux

LA VOIE NOUVELLE

Une voie qui dessert l'école et le programme de logements et qui désenclave le quartier et relie les équipements scolaires.
 Une voie à la circulation apaisée, en sens unique, qui offre une vraie place aux modes doux pour des déplacements sécurisés et confortables.

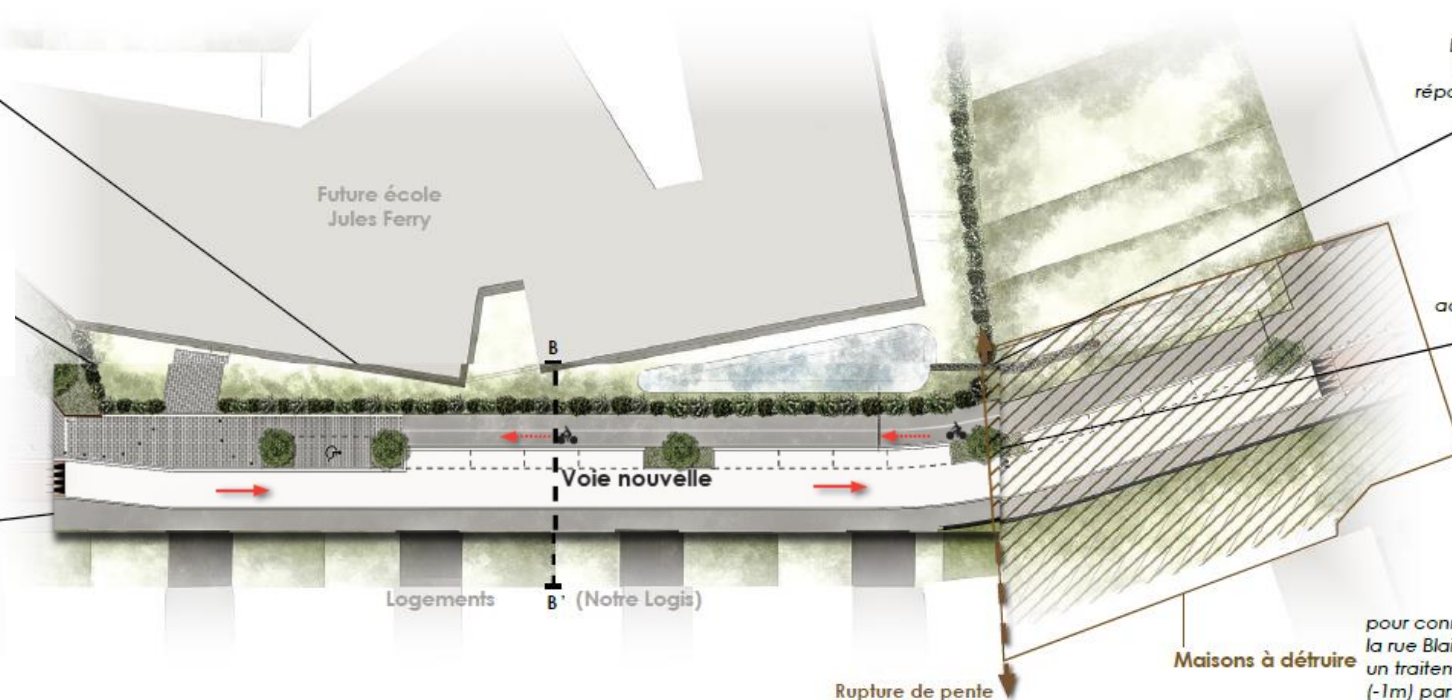


Un large trottoir (3m) pour des circulations piétonnes confortables et sécurisées

Du stationnement longitudinal pour répondre aux besoins du quartier

Une voie en sens unique pour une circulation apaisée

Un accompagnement végétal qui contribue à la nature en ville



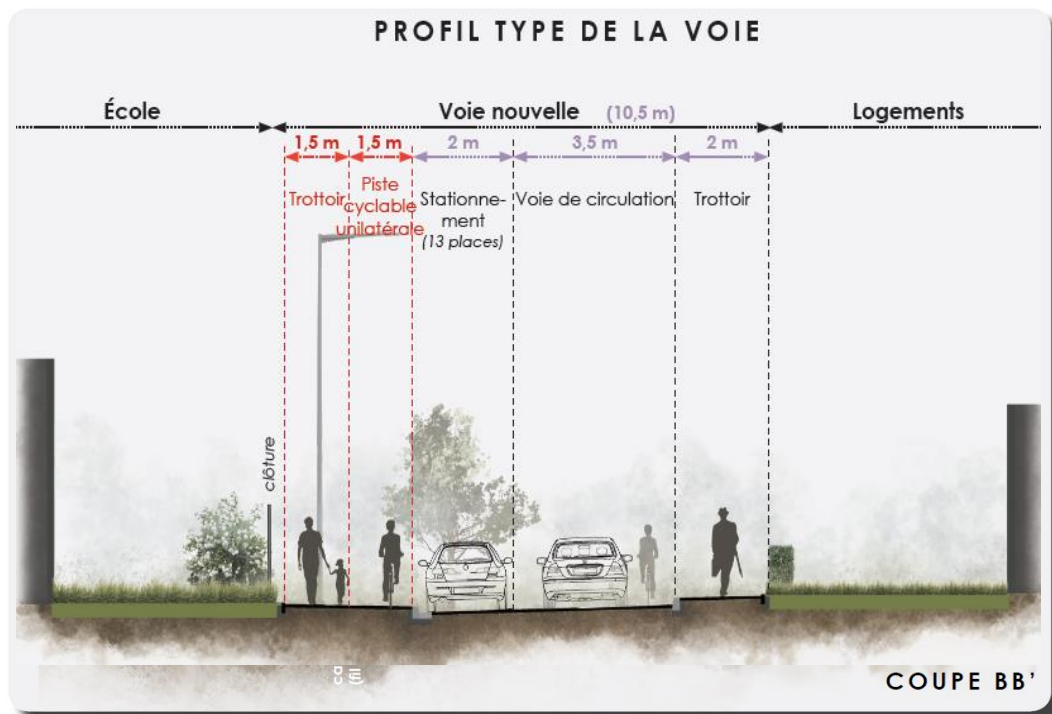
pour connecter la voie à la rue Blaise Pascal avec un traitement du dénivelé (-1m) par rapport à la friche Liétanie



A la sortie du plateau, la voie nouvelle adopte un profil plus classique avec des bordures qui délimitent les trottoirs de la chaussée circulée. Le revêtement change de couleur pour marquer cette transition.



Une voie à sens unique avec une **piste cyclable unilatérale** sur le trottoir côté école, et des trottoirs confortables - Des espaces plantés qui infiltrent les eaux de pluie



piste cyclable unilatérale (vers le parvis)

La ville a globalement validé le projet à l'exception du **positionnement des vélos** en contre-sens cyclable et a demandé à ce que le projet soit revu pour intégrer une piste cyclable sur le trottoir côté école.

- Le trottoir côté école est donc divisé en 2 parties égales : celle pour les piétons (1,5m) côté clôture de l'école et celle pour les cyclistes (1,5m, largeur minimale requise) côté stationnement.

Le profil de voirie permet de conduire les eaux pluviales vers le caniveau afin d'être envoyées vers les espaces d'infiltration



Matériaux

Plateaux

Amorce trottoir (prolongement parvis)

voie circulée, stationnement et trottoirs

ENROBE ROUGE

PAVES DRAINANTS

ENROBE

Plantations adaptées aux milieux humides

ARBRES TIGES

GRAMINEES ET VIVACES

Limites avec le domaine public

BAREAUDAGE

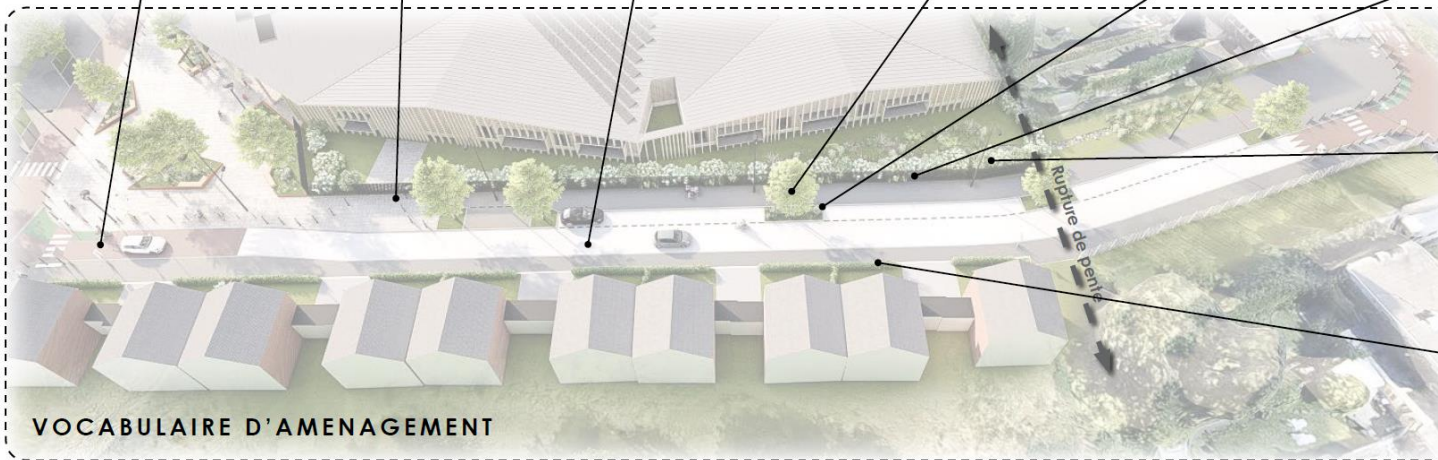
Plus ou moins opaque (sur emprise école)

ARBUSTES

Haie variée (sur emprise école)

ARBUSTES

Plantations de type haie? (sur emprise logements)



DIMENSIONNEMENT DES STRUCTURES

Parvis (Pavé drainant type Blejko - piove)

- Géotextile
- Couche de forme 40/80 : 40 cm
- Couche de fondation 5/31,5 : 20 cm
- Lit de pose en sable 2/4 : 3-4 cm
- Pavés : 20 x 10 x 8 cm

Trottoir neuf (enrobé)

- Géotextile classe 4
- Couche de forme GNT 20/40 sur 40 cm
- GLCV sur 20cm
- BB : 4cm

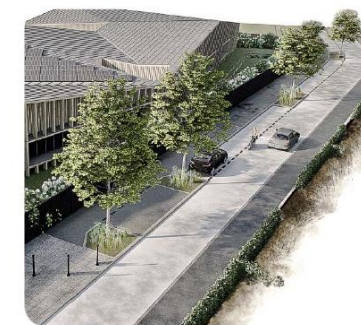
Chaussée (y compris stationnement)

Classe voie nouvelle : A2 - Type 3 (indice gel 112 / 121 si EME)

- Géotextile
- GNT 0/120 sur 45 ou 60 cm (/ 60cm si EME)
- GB sur 18cm (/ou 14 cm EME)
- BB sur 4 cm

Plateau neuf (enrobé rouge)

- Géotextile
- GNT 0/120 sur 45 ou 60 cm (/ 60cm si EME)
- GB sur 18cm (2 couches 8+10) (/ou 14 cm EME)
- BBSG (semi-grenu) sur 6 cm



LE SQUARE

Un potentiel espace de détente pour les riverains ou pour les écoliers, à moins de 200 m de l'école, relié par un cheminement agréable et sécurisé



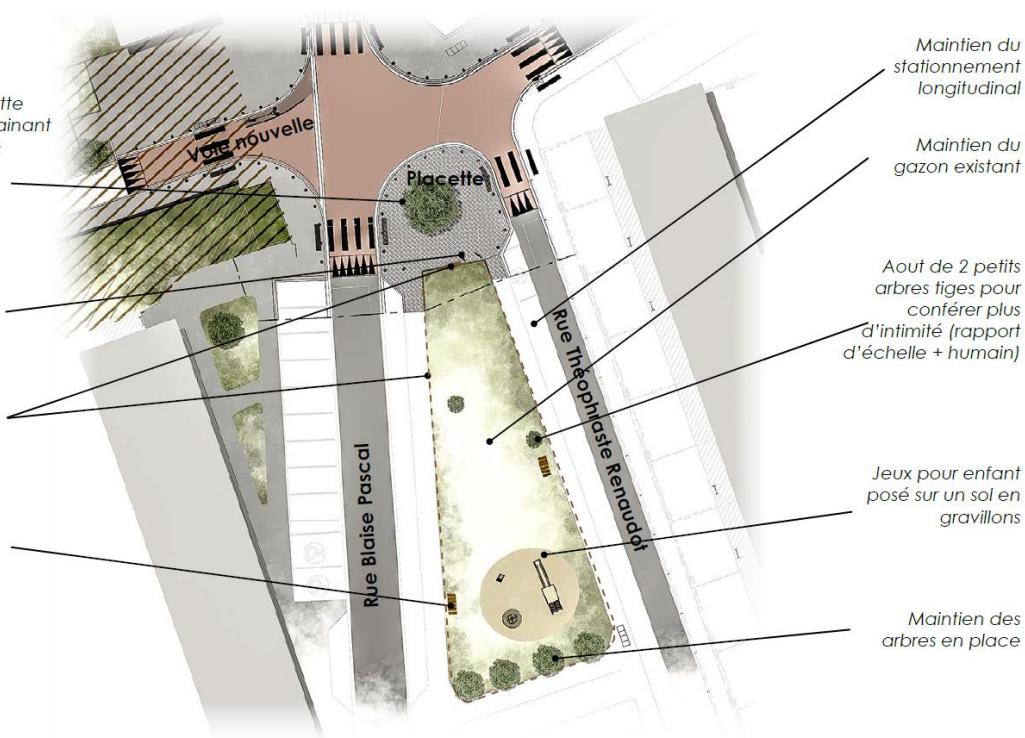
Existant : un délaissé sans réelle fonction, engazonné, planté de quelques arbres tiges et entouré de stationnement longitudinal

Création d'une placette d'accueil en pavé drainant rappelant le parvis de l'école

2 arceaux à vélos

clôture + portillon

2 bancs + corbeille



RÉFÉRENCES D'AMÉNAGEMENT



Reprise des codes du square situé plus loin rue des écoles / rue Nobel



Dossier de DUP – NPRU HEM – Site La Fontaine

Un espace vert transformé en espace de détente et de jeu, sécurisé par une clôture basse, auquel on accède par une placette d'accueil agréable

Caractéristiques principales des ouvrages

Plantations



ARBRES TIGES

Surfaces



GRAVILLONS



Gazon

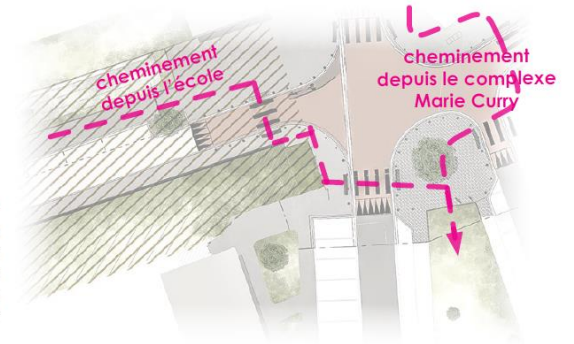


PAVES DRAINANTS

VOCABULAIRE D'AMÉNAGEMENT



Mobilier



Un cheminement sécurisé et agréable depuis l'école mais aussi depuis les autres équipements scolaires du quartier



Un espace de jeu aménagé pour prendre le goûter et se défouler avant le retour à la maison

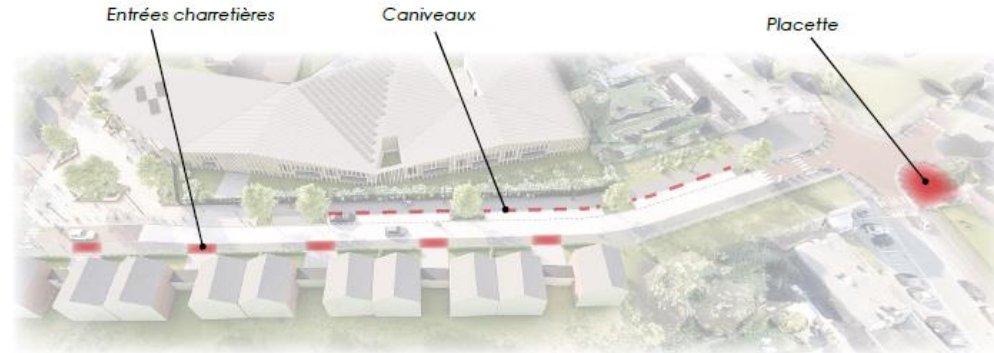


PAVES GRÈS DE RÉCUPÉRATION

Le réemploi des pavés grès stockés sur site, répond à une logique environnementale, économique et patrimoniale. Il peut avoir un réel intérêt esthétique en apportant du caractère à la voie nouvellement aménagée

OPTIONS DE RÉEMPLOI ENVISAGÉES

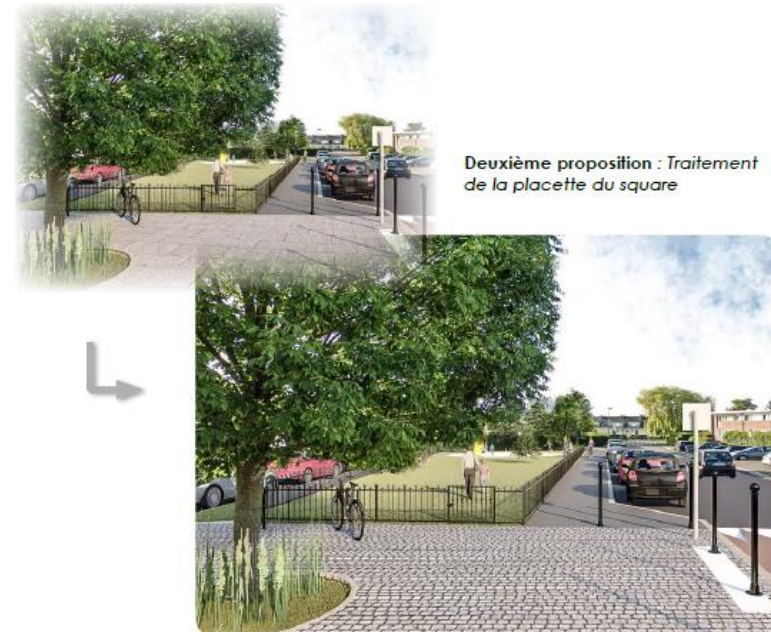
- Entrées charrelières des logements
- Placette du square
- 2 ou 3 rangs de pavés en caniveau



Proposition de réemploi privilégiée : entrées charrelières des logements
-> permet de rythmer la voie et de limiter le stationnement anarchique le long de ce trottoir en marquant la délimitation claire des accès

Coût d'évacuation des pavés estimé entre 25 K€ (sur site ville) et 40 K€ (en décharge)

A noter : le réemploi des pavés a aussi un coût (tri, cadence de mise en œuvre)



Deuxième proposition : Traitement de la placette du square

THEMATIQUES



STATIONNEMENT

Un projet global qui tient compte du besoin de stationnement dans le secteur.
Les places supprimées sont compensées et de nouvelles sont créées

BILAN

- o 15 places créées
 - o 8 places supprimées
- soit un total de +7 places à l'échelle du quartier

Voie nouvelle :
13 places créées
(dont 1 PMR)

Rue Blaise Pascal :
1 place supprimée

Rue Lannelongue :
2 places supprimées
2 places rematérialisées

Rue Foch :
4 places supprimées

Rue Renaudot :
1 place PMR supprimée
ou à déplacer (?)



GESTION DES EAUX PLUVIALES

Des aménagements qui maximisent les surfaces perméables pour favoriser l'infiltration, limiter les rejets au réseau et améliorer le cadre de vie du quartier



BASSIN N°1



BASSIN N°2

LA GESTION INTÉGRÉE DES EAUX PLUVIALES

Principes :

- o Les aménagements paysagers, en plus de leurs fonctions urbaines, accueillent les eaux de pluie
- o L'infiltration est ainsi maximisée pour éviter les rejets d'eaux pluviales au réseau
- o Une réflexion globale est menée sur le secteur en mutualisant certains espaces (notamment les espaces verts de l'école)

Avantages :

- o Épargne le réseau d'assainissement déjà fortement sollicité (réseau essentiellement unitaire dans le secteur)
- o Participe à la recharge des nappes phréatiques dans un contexte de sécheresse récurrente
- o Facilite les interventions ultérieures en cas de problème
- o Les espaces d'infiltration structurent l'espace public et le paysage, ils sont le support de la nature en ville
- o Ils permettent l'accueil d'une biodiversité riche
- o Ils participent à la lutte contre le réchauffement climatique en améliorant le confort en ville avec la création d'îlots de fraîcheur (végétal + eau) qui réduisent les températures lors de canicule

LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT EXISTANT

Dans le secteur, le réseau est essentiellement unitaire.

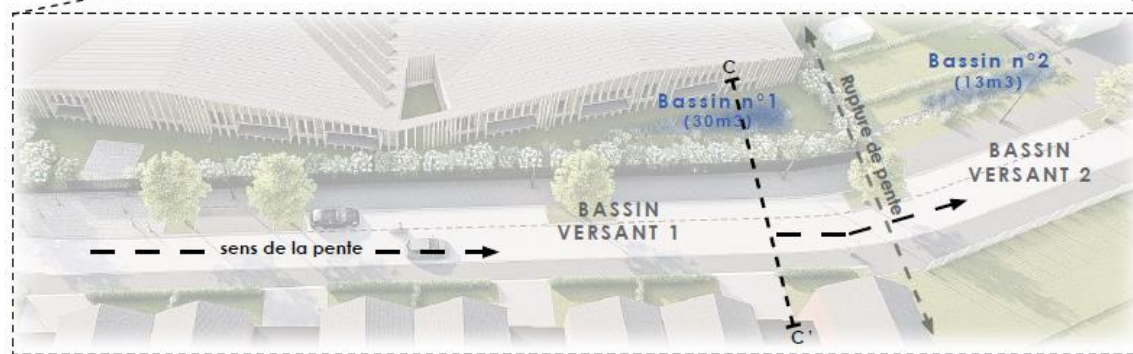
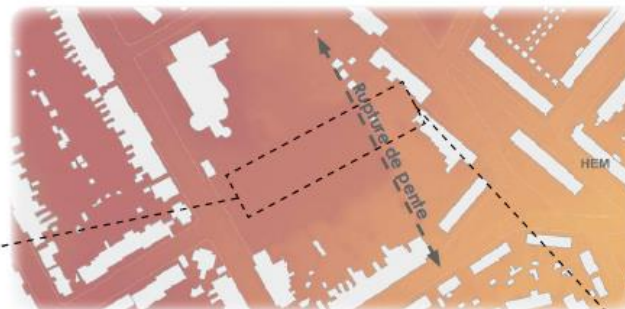
Déjà fortement sollicité, il est important d'éviter de l'alourdir lors de nouveaux aménagements et il convient donc de favoriser la mise en œuvre d'une gestion intégrée des eaux pluviales.



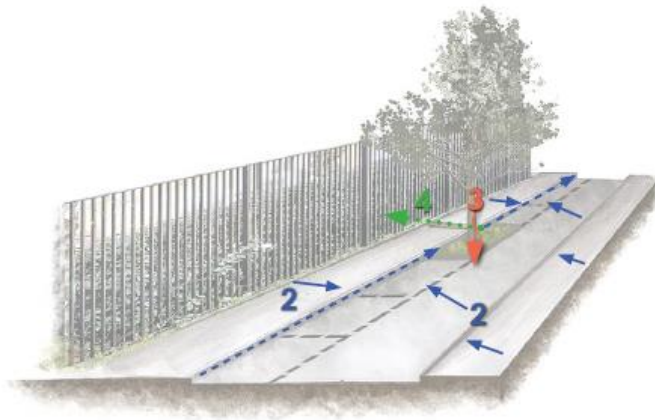
TOPOGRAPHIE

L'étude de la topographie montre :

- o une déclinaison de l'altimétrie le long de la future voie de la rue Foch vers la rue Blaise Pascal
- o une rupture de pente avec un dénivelé d'environ 1m entre la friche Liétanie et les fonds de jardin des maisons à détruire
- o 2 ensembles qui peuvent fonctionner comme des sous-bassins versants pour la gestion des eaux pluviales

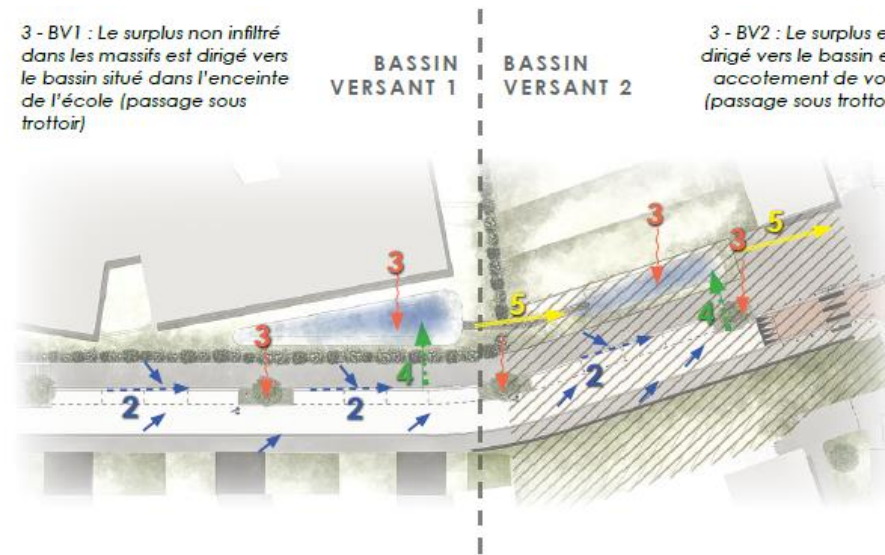


PRINCIPE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES



2 - Les eaux de trottoir et voirie sont conduites vers le caniveau pour être dirigées vers les massifs plantés et les bassins d'infiltration

1 - Le parvis et les amorce de la voie nouvelle et de la rue Foch sont recouverts de pavés drainants pour tamponnement (dans une structure de cailloux) puis infiltration des eaux pluviales



3 - BV1 : Le surplus non infiltré dans les massifs est dirigé vers le bassin situé dans l'enceinte de l'école (passage sous trottoir)

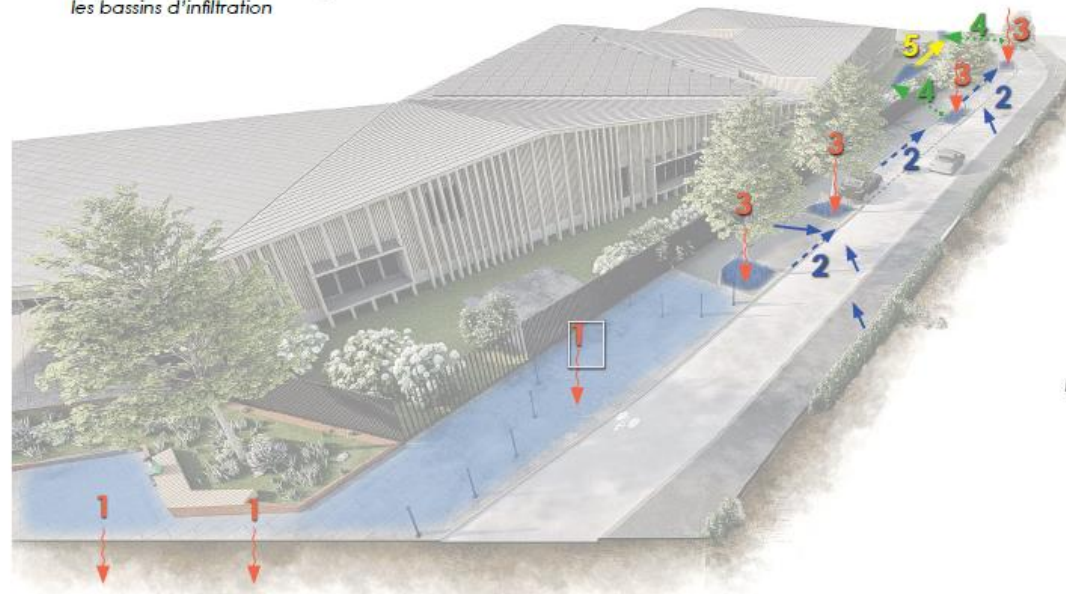
BASSIN VERSANT 1

BASSIN VERSANT 2

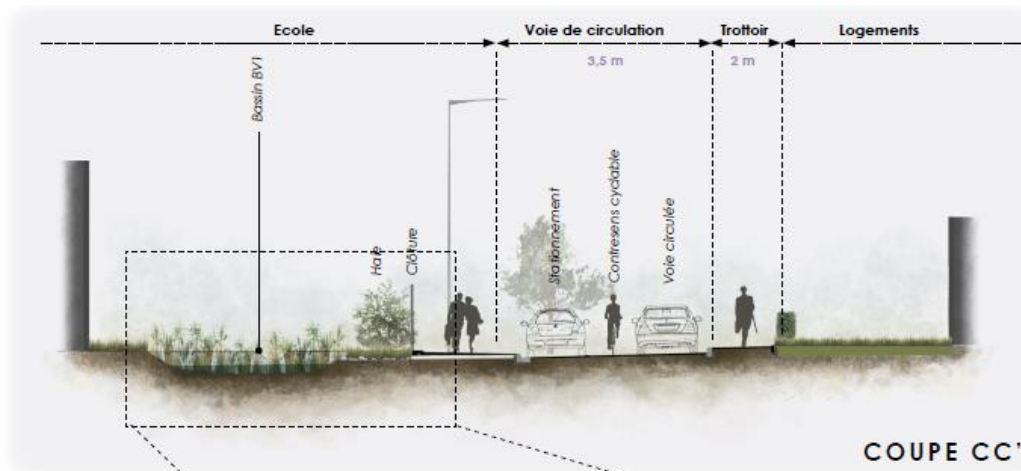
3 - BV2 : Le surplus est dirigé vers le bassin en accotement de voie (passage sous trottoir)

3 - Des massifs plantés recueillent les eaux pluviales pour tamponnement avant infiltration

4 - Des bassins d'infiltration permettent de recueillir le surplus des eaux de voirie non infiltré dans les espaces plantés

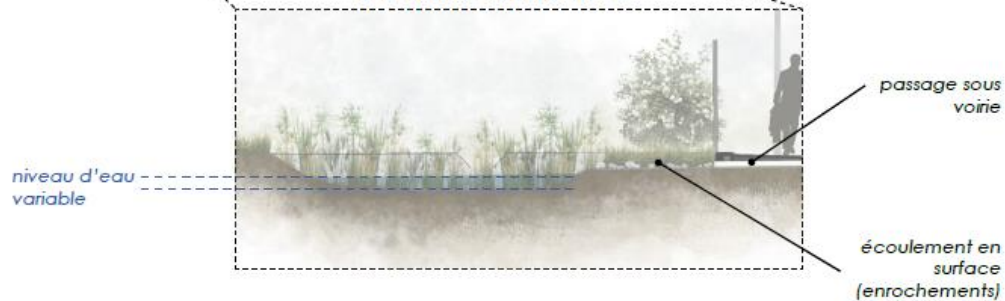


5 - Des surverses de sécurité permettent une évacuation vers le réseau d'assainissement



COUPE CC'

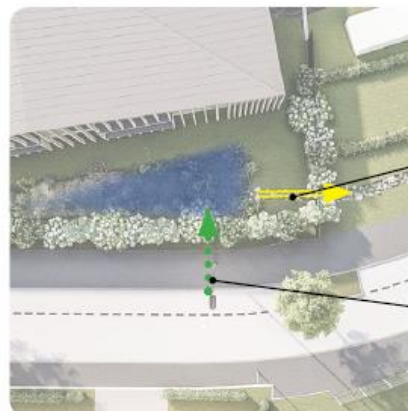
ZOOM BASSIN N°1



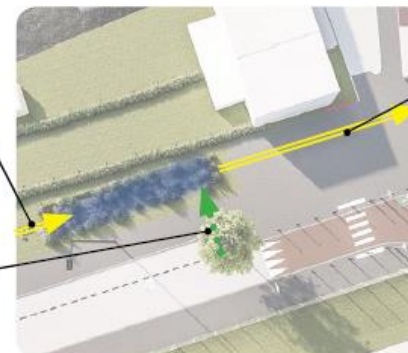
BASSIN N°1

un bassin d'infiltration situé dans l'enceinte de l'école qui se comporte telle une mare pédagogique

- un espace pédagogique pour illustrer la biodiversité, le cycle de l'eau, etc.
- un espace paysager qui concoure au cadre de vie qualitatif de l'école



surverse de sécurité vers le second bassin
alimentation du bassin par un passage sous trottoir



surverse de sécurité vers le réseau

BASSIN N°2

un bassin d'infiltration situé sur l'espace public, sur l'emprise des maisons détruites

- un espace paysager qui participe à améliorer le cadre de vie long de la voie

PREDIMENSIONNEMENT

Résultats de l'étude de sol

L'étude de sol menée sur le site (GIPGC) permet d'obtenir les résultats suivants:

Niveau de la nappe : 1,5 à 2m
-> plutôt profond

Perméabilité :
o 10-6 dans les limons
o un peu mieux dans les remblais sableux en dessous
-> plutôt correct pour le secteur

Hypothèses prises en compte:

Niveau de protection : pluie de 30 ans
volume des ouvrages
Épaisseur

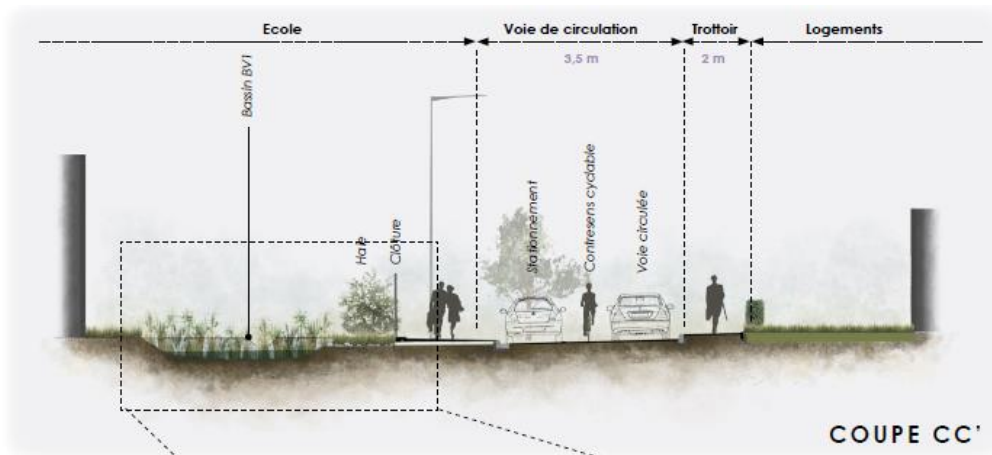
Pré-dimensionnement des zones d'infiltration

Parvis (zone en pavé drainant)
o Surface: 653 m²
o Volume de stockage nécessaire : 20 m³
o Soit 3 cm de cailloux offrant un volume de vide de 30 % sur 10 cm par ex

Bassin Versant 1
o Surface : 877 m²
o Longueur : 100 m
o volume à tamponner : 30 m³
o surface d'infiltration : 115 m²

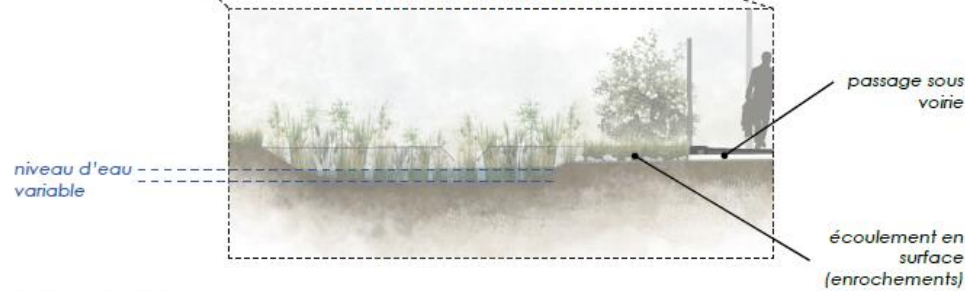
Pour Bassin Versant 2
o Surface : 373 m²
o Longueur : 37 m
o volume à tamponner : 13 m³
o surface d'infiltration : 40 m²

Ces calculs sont de premiers ordres de grandeur. Ces estimations pourront être affinées dès que le principe sera validé.



COUPE CC'

ZOOM BASSIN N°1

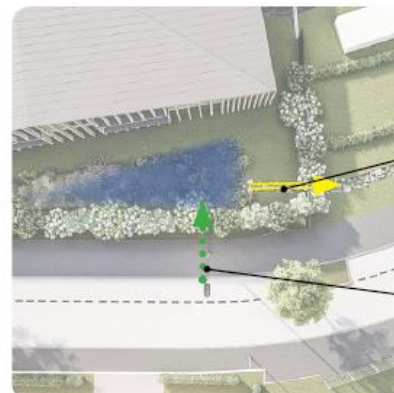


BASSIN N°1

un bassin d'infiltration situé dans l'enceinte de l'école qui se comporte telle une mare pédagogique

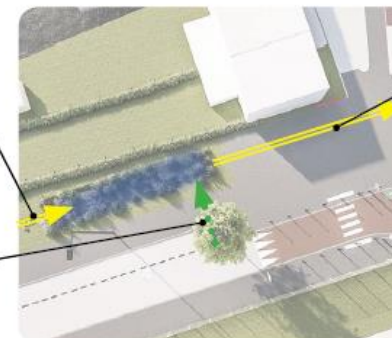
- un espace pédagogique pour illustrer la biodiversité, le cycle de l'eau, etc.

- un espace paysager qui concoure au cadre de vie qualitatif de l'école



surverse de sécurité vers le second bassin

alimentation du bassin par un passage sous trottoir



surverse de sécurité vers le réseau

BASSIN N°2

un bassin d'infiltration situé sur l'espace public, sur l'emprise des maisons détruites

- un espace paysager qui participe à améliorer le cadre de vie le long de la voie

PREDIMENSIONNEMENT

Résultats de l'étude de sol

L'étude de sol menée sur le site (G1PGC) permet d'obtenir les résultats suivants:

Niveau de la nappe : 1,5 à 2m
-> plutôt profond

Perméabilité :

- o 10-6 dans les limons
- o un peu mieux dans les remblais sableux en dessous
- > plutôt correct pour le secteur

Hypothèses prises en compte:

- Niveau de protection : pluie de 30 ans
- volume des ouvrages
- Épaisseur

Pré-dimensionnement des zones d'infiltration

Parvis (zone en pavé drainant)

- o Surface : 653 m²
- o Volume de stockage nécessaire : 20 m³
- o Soit 3 cm de cailloux offrant un volume de vide de 30 % sur 10 cm par ex

Bassin Versant 1

- o Surface : 877 m²
- o Longueur : 100 m
- o volume à tamponner : 30 m³
- o surface d'infiltration : 115 m²

Pour Bassin Versant 2

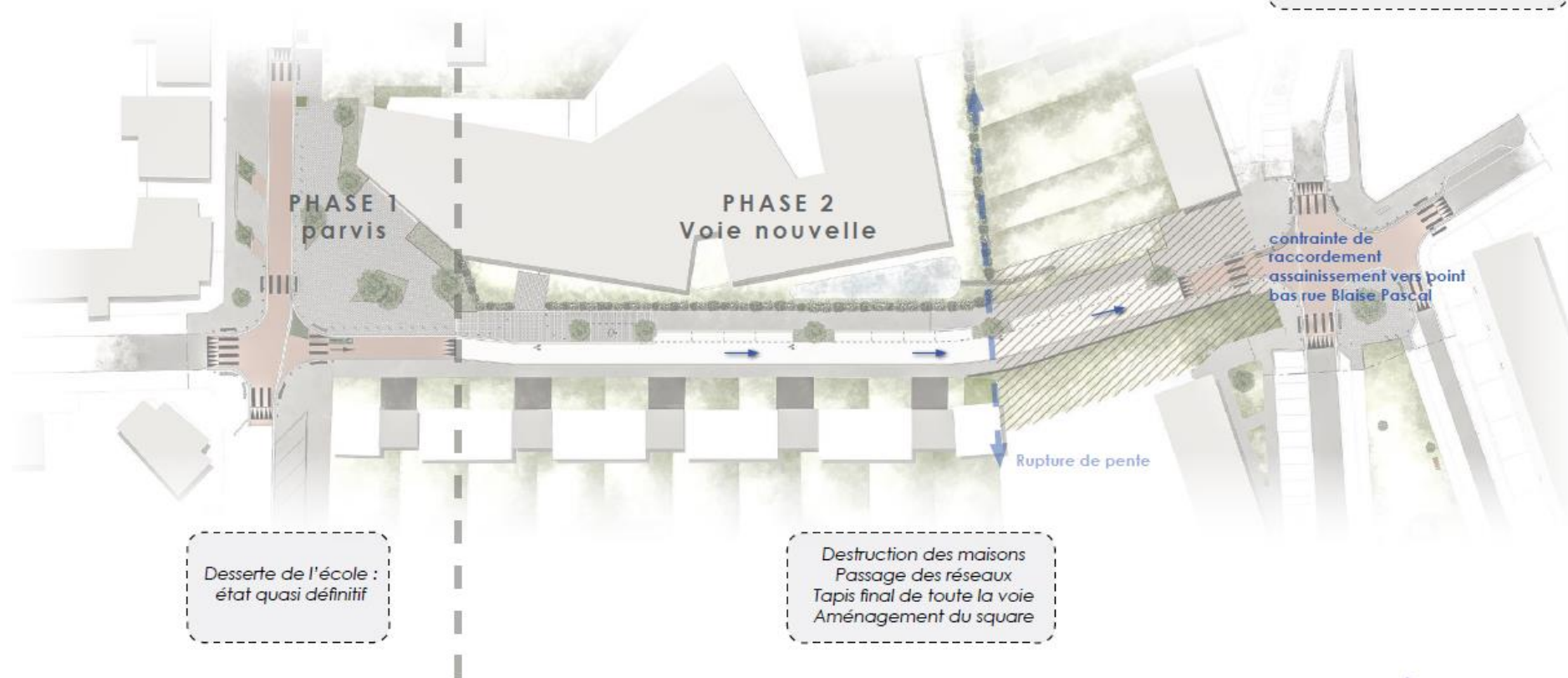
- o Surface : 373 m²
- o Longueur : 37 m
- o volume à tamponner : 13 m³
- o surface d'infiltration : 40 m²

Ces calculs sont de premiers ordres de grandeur. Ces estimations pourront être affinées dès que le principe sera validé.

PLANNING ET PHASAGE



Impossibilité de créer une voie provisoire :
les logements ne peuvent être raccordés au réseau d'assainissement tant que les maisons rue Blaise Pascal ne sont pas libérées

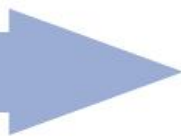


**Objectif livraison
Septembre 2022**

Démarrage après démolition des maisons

PRO : fin 2020
DCE : fin 1er trimestre 2021
Appel d'offre : septembre 2021
Démarrage des travaux : fin 2021
Fin des travaux parvis : avril 2022 (sous réserve coordination réseaux)

Démarrage des travaux : ? à la démolition des maisons
Fin des travaux : 6 mois plus tard



AVIS DE LA VILLE SUR L'AVP PRÉSENTÉ

La réunion qui s'est tenue en mairie le 19/06/2020 a permis de recueillir l'avis de la ville sur cet AVP qui reste à finaliser :

- La ville valide les propositions, notamment le **principe de gestion des eaux pluviales** (en partie mutualisé sur l'emprise de l'école) et en connaissance des futures conditions d'entretien
- Les principales remarques concernent la place des vélos. La ville souhaite que la **possibilité de circuler en vélo sur le trottoir côté école** soit étudiée (comme présenté en esquisse)
- Concernant la **rue Lemire**, la ville souhaite que les travaux soient réalisés dans la même temporalité que les travaux de la voie nouvelle
- Les **pavés stockés** sur site devant être évacués pour septembre, ils ne pourront raisonnablement pas être conservés dans le cadre du projet au regard de la temporalité
- La mutualisation de l'**arrêt de bus** côté Blaise Pascal est réaffirmée (pas d'arrêt coté Foch ou voie nouvelle)
- La ville questionne l'**avancée des acquisitions** des maisons à détruire (qui conditionne le raccordement de la voie rue Pascal et donc le planning de travaux) et le lancement de la DUP
- Concernant la **vidéo surveillance**, la ville précise que l'achat du matériel se fait via le schéma mutualisation de la MEL. La Mairie doit conduire sa réflexion sur le positionnement des caméras et transmettre les données à la maîtrise d'œuvre

ÉTUDE COMPLÉMENTAIRE SUR LA POSITION DES VELOS

Suite à cette réunion, les possibilités de faire évoluer la place des vélos dans le projet ont été étudiées avec les services voirie de la MEL et présentés en mairie le vendredi 03/07/2020 :

- Faire circuler les vélos sur le trottoir est impossible réglementairement : la voie mixte (piétons + 2 roues) n'existe pas. Seuls les enfants jusque 8 ans ont l'autorisation d'y circuler.
- Cela pose des problèmes de statut, d'usage et de cohabitation au niveau des carrefours. La gestion des flux au niveau des entrées / sorties sur la piste cyclable serait en effet problématique, plus spécifiquement au niveau du parvis avec une mise en danger des piétons (et notamment des enfants sortant de l'école qui sont pourtant les usagers les plus vulnérables).
- Ceci n'a pas de sens dans un contexte de voie apaisée (zone 30) sauf en cas de zone particulièrement dangereuse.

Les options alternatives ont toutefois été étudiées :

- L'ajout d'une piste cyclable à double-sens sur trottoir n'est pas opportune puisqu'il faudrait disposer de 4,5 m de trottoir. Cela impliquerait de devoir agrandir l'emprise totale de la voirie d'1,5 m, à reporter sur l'emprise dédiée à Notre Logis et représenterait un investissement public considérable pour un usage modéré (et alors que nous sommes déjà dans un contexte de voie apaisée...)
- La mise en place d'une piste cyclable (d'1,5m) sur le trottoir, séparée physiquement des flux piétons, par un marquage par exemple, est possible dans la largeur disponible (laissant 1,5 m pour les piétons) mais la gestion sécurisée des transitions piste / chaussée pour tous les usagers n'est pas évidente et peut être source de conflits...

Ces échanges ont conduit à la décision d'étudier l'ajout d'une piste cyclable unilatérale (vers le parvis) sur le trottoir côté école afin de répondre au souhait de la ville de mailler la ville par un réseau de pistes cyclables.

FINALISATION DE L'AVP

Sur la base de ces échanges, la maîtrise d'œuvre va finaliser le projet pour une présentation prévue en mairie le 11/09/2020, en intégrant :

- l'ajout d'une voie cyclable unidirectionnelle sur trottoir dans le sens Blaise Pascal vers Parvis / rue Foch,
- les altimétries,
- les estimations,
- le dimensionnement plus précis des espaces d'infiltration,
- les propositions de coordination pour le raccordement et le passage des réseaux

FINALISATION AVP (MEL-DAMO)

Définition des altimétries pour transmission à Bplusb et Notre Logis

-> en cours de finalisation pour transmission d'ici fin juillet (MEL-DAMO)

- Ajout d'un piste cyclable unilatérale sur trottoir côté école

- Estimations

- Eaux Pluviales : Dimensionnement plus poussé et coordination avec BpluB

-> à finaliser pour présentation de l'AVP définitif le 11/09

RÉSEAUX

Résultats des DT (Déclaration de Travaux) :

Beaucoup de réseaux classés A mais quelques réseaux classés B notamment pour les réseaux sensibles (électricité, gaz) voire C (pour le numérique)

Investigations Complémentaires à lancer

pour préciser l'emplacement exact de ces réseaux avant de pouvoir réaliser les travaux.

-> Demande de devis en cours (MEL - DAMO)

Consultation des concessionnaires

organisée pendant le confinement pour les informer du projet de raccordement à effectuer dans le cadre de l'opération (viabilisation des logements notamment)

Réunion concessionnaires

pour organiser le phasage de l'opération, dans le temps et dans l'espace

Intervenants : maîtrise d'ouvrage + maîtrise d'œuvre MEL, ville d'Hem, UT, concessionnaires (ENEDIS, GRDF, orange, SFR, numérique), ileo / sourceo, sécurité incendie...), Notre Logis, BpluB...

-> Réunion prévue le 20 juillet (MEL-DAMO) - en mairie

POLLUTION

Résultats de l'étude de sol :

- Pas d'HAP dans les voiries

- Pollution raisonnable pour des remblais mais à prendre en compte pour les travaux (si évacuation)

- Pas de pollution particulière dans la butte

Diagnostic pollution à lancer :

Une étude complémentaire doit être menée pour affiner ces résultats. Un devis a été établi comptant 10 sondage le long de la voirie et 9 pour les logements.

-> La ville lance une demande de 3 devis pour mutualiser ensuite la réalisation de l'étude avec la MEL

AUTRES ÉTUDES / RÉUNIONS A LANCER

Estimation du nombre de pavés et de leur état

-> Etude des débouchés possibles (MEL-Politique de la ville)

-> Visite terrain à prévoir en juillet (MEL-Politique de la ville)

Mission CSPS-conception

-> Demande de devis à lancer (MEL-DAMO)

Etude videosurveillance (Ville) (hors compétence MEL)

à mener rapidement afin de disposer des données pour la phase PRO

-> étude à lancer rapidement (Ville d'Hem)

Réunion de coordination MEL

Intervenants : services transport, jalonnement, déchets...

-> Réunion à organiser en juillet (MEL-DAMO)

DOSSIERS RÉGLEMENTAIRES

PLU2 (entré en vigueur le 18/06)

Une analyse a été menée en lien avec les services d'analyse juridique de la MEL afin d'intégrer les nouvelles contraintes réglementaires liées au PLU2.

Il n'a pas été relevé de contraintes particulières vis à vis du projet.

Dossier Loi sur l'Eau

Compte-tenu de la surface du projet (hors école - PC déposé au préalable), la maîtrise d'ouvrage a pris la décision de ne pas réaliser de dossier Loi sur l'Eau

Étude d'Impact

Rappel de l'étude effectuée au stade esquisse : Le projet est soumis à l'examen au cas par cas au titre de la rubrique 6a (Infrastructures routières - Construction de routes classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements, des communes et des établissements public de coopération intercommunale).

Cette demande doit se faire à l'échelle du périmètre global (projet d'école + voie nouvelle + opération de logements) et peut donc être réalisée dès à présent sur la base des trois projets, désormais suffisamment avancés

-> demande à effectuer rapidement :

- préparation des documents (MEL-DAMO)

- transmission par la maîtrise d'ouvrage MEL (politique de la Ville) aux services de l'Etat

PRESENTATION DE L'AVP COMPLET LE 11/09

Validations à obtenir :

- Ville d'Hem

- UT (déjà sollicitée plusieurs fois pendant la conception)

-> Pour lancer le PRO (objectif fin d'année)